

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2021 à 13H**Date de la convocation** : 2 décembre 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 9 décembre 2021 à 13h00, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Philippe BLANCHOZ, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Daniel BALISONI, Hélène BOUDON, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau excusés : Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Frédéric CHONIER, Jean-Éric GARRET, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

20

Membres du Bureau représentés :

Total votants :

20

OPAH-RU DE THIERS
DEMANDE DE CONTRIBUTION*Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président*

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180712-13 du 12 juillet 2018 acceptant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour la mise en place d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ;

Vu la convention de l'OPAH-RU de Thiers n° 063-01-2018 du 12 octobre 2018 signée par l'État, l'ANAH, Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Thiers et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

AR Prefecture

063-200070712-20211209-20211209_04-DE
Reçu le 20/12/2021
Publié le 20/12/2021

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que dans le cadre de l'OPAH-RU de Thiers, la Communauté de communes a reçu 1 dossier de demande de contribution de propriétaire bailleur pour des travaux d'amélioration de l'habitat.

Ce dossier est établi sur des montants prévisionnels ; il concerne :

Prénom / Nom	Type de demandeur	Adresse du logement	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
FOURNIER Gabriel et Jeanne	PB	24 rue Camille Joubert	56 461 €	précarité énergétique	500,00 €
TOTAL			56 461 €	/	500,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi de contribution au propriétaire concerné telle que décrite ci-dessus pour un montant de **500,00 euros** ;
- **Autorise** le versement de contribution après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 20

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 20

Abstentions :

Membres présents : 20

Pour : 20

Membres représentés :

Non-participation :

Contre :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

